



C'est clair!

« Si on avait pu douter un moment de la volonté populaire, la manifestation de dimanche a apporté une réponse claire. Maintenant, c'est à la volonté politique de s'exprimer », a dit Gérald Larose au nouveau ministre responsable de la Langue, Claude Ryan,

quand le Mouvement Québec Français s'est rendu à l'Assemblée nationale pour porter au gouvernement le message du peuple québécois, crié et chanté par la plus importante manifestation socio-politique de l'histoire du Québec.

Page 3

Pour «mieux vivre», aux Iles

Les Iles-de-la-Madeleine sont bien connues pour leurs nombreux attraits touristiques. Ce que l'on sait moins, toutefois, c'est que les conditions de vie de la population y sont loin d'être enviables, à plusieurs égards. Un récent colloque syndical organisé par la CSN, une première dans cette région, a permis à ses participants de se pencher collectivement sur ces problèmes et de s'engager dans des actions concrètes au cours des prochains mois.

Page 4



Mission accomplie!

Dans son troisième et dernier article sur Gérard Picard, Pierre Vadeboncoeur raconte les dernières années de présidence de celui qui fut

«peut-être le dirigeant syndical le plus complet et le plus remarquable de l'histoire syndicale canadienne».

Page 8

SURPRISE, SURPRISE.

DÉSORMAIS,
JE NE ME
SÉPARE PLUS
DE MON
NOUVELLES-CSN!



Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Claude Saint-Georges
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon

Conception graphique

Jean Gladu

Montage informatique

Cintia Ferraro
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse:

CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

NOUVELLES CSN 286 page 2

POINT DE VUE

Le mythe des «gras dur»

À chaque négociation, le mythe des employé-e-s du secteur public «gras dur» refait surface. J'en veux notamment pour preuve la déclaration du ministre Daniel Johnson qui, au moment de déposer les offres gouvernementales, le 26 janvier dernier, déclarait: «Il faut s'attaquer à l'inflexibilité de l'organisation du travail qui est devenue grandissante dans les secteurs public et parapublic au cours des vingt dernières années. Ce que Québec demande à ses employés, c'est de se mettre au travail en fournissant des services équivalents en efficacité à ceux de l'entreprise privée».

Encore une fois, le gouvernement jette carrément le discrédit sur les travailleurs de la fonction publique. Il fait appel au vieux cliché selon lequel les fonctionnaires ont une propension toute naturelle à la paresse.

Les Postes

Comme bien des gens, je croyais jadis à ce mythe largement répandu. Jusqu'à tout récemment.

En 1987, alors que j'étais sans travail, je me suis vu dans l'obligation d'accepter une offre d'emploi à la Société canadienne des postes.

Le travail y est harassant, c'est le moins qu'on puisse dire. En outre, il exige une forte concentration. Il consiste essentiellement à manipuler de gros et petits colis et les acheminer tous azimuts. Toute erreur, croyez-moi, est vertement réprimandée.

Malgré tout, jusque là, ça va. Arrive enfin le dîner. J'ai alors droit à toutes les questions d'usage: «Pourquoi être venu travailler dans ce «bordel»? D'où viens-tu? Aimes-tu ça?» etc...

Je me souviens d'avoir formulé le commentaire suivant: «Moi qui croyais que les fonctionnaires se la coulaient douce!» Et un travailleur de répondre: «Tout le monde croit ça, mais ici, tu vas t'en rendre compte, on travaille en (...!), et on est traité comme

du bétail». Dans mon for intérieur, je trouvais cette affirmation exagérée. Mais après une semaine de ce train d'enfer qu'on m'imposait, j'ai constaté que non seulement ce postier avait raison, mais que ses propos étaient en deçà de la vérité.

Faut de bonnes jambes!

Aux Postes, je peux vous le dire, c'est la loi du «marche au pas!». Et quelle marche! 7h30 durant, le travailleur doit bouger de façon incessante. Il n'a pas le choix. La moindre relâche, et il a le surveillant collé aux fesses. Ils sont généralement deux sur le plancher (pour une cinquantaine de travailleurs, là où j'étais) à vous rappeler à l'ordre. Et c'est la ronde infernale des gestes répétitifs, dont plusieurs ont une incidence directe sur la santé des travailleurs. Plusieurs d'entre eux soignent d'ailleurs des blessures au dos, aux jambes, aux bras, sans compter l'équilibre psychologique qui, parfois, est sérieusement atteint.

Un climat absurde

Outre le fait que le travail, à Poste prioritaire, soit dur et aliénant, on peut dire que le climat de travail y tient de l'absurde. Jour après jour, c'est la guerre des nerfs. On favorise l'affrontement, ce qui a pour effet d'anéantir les forces vives des travailleurs et conséquemment, de freiner la productivité.

Personnellement, j'ai craqué après seulement six mois. Le mythe du «gras dur» du secteur public, j'ai vite compris que c'était de la frime. À Poste prioritaire, la priorité, c'est la production, un point, c'est tout. Et je n'ai aucune raison de croire que ce soit différent ailleurs dans la fonction publique, provinciale ou fédérale. Je n'ose imaginer les conditions de travail dans le secteur privé...

Louis Blackburn

Pour être clair, le message l'était: c'est en français qu'il faut que ça se passe au Québec, partout et dans toutes les sphères d'activités!

Le moyen pour le dire était aussi clair: de 60,000 à 80,000 personnes sont descendues dans la rue à Montréal, le 12 mars, pour le crier, le chanter, affirmation tranquille d'un peuple inquiet mais en même temps sûr de sa capacité de durer.

Cette marche tranquille, la plus importante manifestation à caractère socio-politique de l'histoire du Québec, était organisée par le Mouvement Québec Français, qui regroupe dix organismes représentatifs des milieux syndicaux, culturels et nationaux.

Au premier ministre Bourassa, le message était expédié tout aussi clairement: votre loi 178 est un tissu de demi-mesures qui n'augure rien de bon pour l'avenir. Il faut la retirer et restaurer la loi 101 dans toutes ses applications, y compris celles qui ont été charcutées par la Cour suprême du Canada.

Le 14 mars, les dirigeants des organismes qui forment le MQF, accompagnés du porte-parole Guy Bouthillier, rencontraient M. Bourassa. Porteurs du message populaire, ils ont cependant rencontré un premier ministre visiblement aux abois: convaincu que la résistance à la loi 178 irait s'étiolant, l'ampleur de la manifestation est venue lui rappeler douloureusement son erreur.

Pour se justifier, il affirmait que les Québécois qui s'opposent à sa loi - plus de 60 pour cent selon les sondages - ne l'avaient pas lue! Faible réplique, car il est évident que le Québec français a clairement pris la mesure des enjeux, la clameur qui s'élevait du Parc Lafontaine, de la rue Saint-Denis et du Champ-de-mars en étant la démonstration éloquente.

C'EST CLAIR!



Ouvrant la marche, les présidentes et présidents des dix organismes qui composent le Mouvement Québec Français: on reconnaît les Guy Bouthillier, porte-parole du MQF, Jacques Proulx, Louis Laberge, Bruno Roy, Lorraine Pagé, Denis Grenon, Jean Dorion, Gérald Larose, Roland Chaussé, Michel Therrien et Serge Turgeon.



Dès le départ, c'est l'enthousiasme des jeunes qui donnait le ton: la relève y était!



C'est au Champ-de-Mars - à l'endroit même où 50000 personnes s'étaient rassemblées en 1885 pour protester contre la pendaison de Louis Riel - que les dizaines de milliers de manifestants se sont retrouvés pour entendre Guy Bouthillier et Serge Turgeon et chanter sur la musique de Jean Lapointe.

Pour «mieux vivre aux Iles»:

Les Iles-de-la-Madeleine, ce petit archipel québécois situé dans le golfe du Saint-Laurent, à 215 kilomètres de Gaspé et 105 de l'Île-du-Prince-Edouard, est bien connu pour ses nombreux attraits touristiques. Ce que l'on sait moins, toutefois, c'est que les conditions de vie, sous plusieurs autres aspects, y sont

8,1 millions \$

Par Michel Crête

loin d'être enviables. Par exemple: les statistiques démontrent que le revenu moyen des insulaires est de beaucoup inférieur (jusqu'à 25%) à celui

des Iles-de-la-Madeleine, ont aussi participé à cette réunion. Les personnes présentes à cette rencontre ont donc formé un comité spécial d'appui aux négociations pour s'entraider et atteindre leurs objectifs. Le sommet a aussi permis de constater, voire de rappeler, que l'apport des syndicats dans la société en général, et plus particulièrement dans cette région, est marquant. Ce qui devait faire dire au président Gerald Larose: «Notre responsabilité, c'est de s'organiser pour que notre force syndicale serve à d'autres dans la communauté». Il pensait plus particulièrement à l'appui que les syndicats de la région pourraient donner à la garderie «La Ramée», dont les employées sont non-syndiquées, et qui fait face à un sérieux problème de relocalisation, après dix ans d'activités.

Soixante personnes

Les militants ont aussi donné le mandat au comité de faire circuler une pétition en appui aux 13 employés du magasin Continental qui cherchent à retrouver leurs emplois et à faire reconnaître leur syndicat par Peoples. Cette chaîne de magasins à rayons devrait prendre la relève de Continental, qui a déclaré faillite l'an dernier, à la mi-avril.

Les représentants des syndicats ont adopté ces deux propositions à l'issue d'un sommet syndical CSN, «S'unir pour mieux vivre aux Iles», et qui a eu lieu à l'école Polyvalente des Iles, située à l'Étang-du-Nord. Le sommet a réuni une soixantaine de personnes, parmi lesquelles on a remarqué la présence du président de la CSN, Gerald Larose; de la secrétaire de la Fédération de la métallurgie, Johanne Morin; d'une vice-présidente de la Fédération des affaires sociales, Nicole Grenier; d'un représentant de la Fédération des employé-e-s des services publics, André Aubin; du trésorier de la Fédération du commerce, Jean Lortie; et d'un militant de la CSN-Construction, Jean-Guy Gagnon. Des représentants des enseignants, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi que des groupes populaires

des habitants du continent. Un récent «sommet syndical CSN», une première dans cette région où la centrale compte 750 membres répartis dans 13 syndicats, a permis de faire le point sur l'ensemble de la situation de la population des Iles et d'en tirer des propositions d'actions concrètes.

des Iles-de-la-Madeleine, ont aussi participé à cette réunion.

Les personnes présentes à cette rencontre ont donc formé un comité spécial d'appui aux négociations pour s'entraider et atteindre leurs objectifs. Le sommet a aussi permis de constater, voire de rappeler, que l'apport des syndicats dans la société en général, et plus particulièrement dans cette région, est marquant. Ce qui devait faire dire au président Gerald Larose: «Notre responsabilité, c'est de s'organiser pour que notre force syndicale serve à d'autres dans la communauté». Il pensait plus particulièrement à l'appui que les syndicats de la région pourraient donner à la garderie «La Ramée», dont les employées sont non-syndiquées, et qui fait face à un sérieux problème de relocalisation, après dix ans d'activités.

Un ajout de 8,1 millions\$

Les demandes salariales des membres CSN de la construction, du magasin Coop de Havre-aux-Maisons, des Mines Seleine, et des réseaux de l'éducation et de la santé signifient un ajout direct minimal de 8,1 millions \$ dans l'économie des Iles-de-la-Madeleine.

Au coeur de leurs demandes salariales, il y a le maintien de la clause de disparité régionale,

Aux Iles-de-la-Madeleine, les syndiqué-e-s des secteurs privé et public sont convaincus que leurs revendications amélioreront leurs conditions de vie et profiteront également à l'ensemble de la communauté. Et pour atteindre leurs objectifs de négociations, les délégué-e-s de treize syndicats des Iles-de-la-Madeleine, affiliés à la CSN, ont mis sur pied, le 25 février, un comité d'appui à neuf groupes d'employés des secteurs privé et public qui négocieront des conventions collectives au cours des prochains mois.



Une partie des quelque soixante délégués provenant de 13 syndicats des secteurs privé et public qui ont participé au Sommet syndical des Iles-de-la-Madeleine, le 25 février dernier.

aussi appelée prime d'éloignement, pour les employées du secteur public; l'équité salariale pour les travailleuses du secteur public (un peu plus de 465, 000 \$ pour les membres de la CSN); le rattrapage salarial pour les travailleurs des Mines Seleine, etc.

Les travailleurs et les travailleuses des réseaux de l'éducation et de la santé craignent une diminution de la prime d'éloignement qui vise, rappelons-le, à compenser pour le coût de la vie plus élevé dans une région éloignée.

Un revenu inférieur à celui du continent

Dans une région où les revenus des insulaires sont inférieurs à ceux touchés par les habitants du continent, on comprendra qu'une injection de \$8,1 million soit la bienvenue, en ce qu'elle améliorera

les conditions de vie des membres et bénéficiera également à l'ensemble de l'économie.

Selon le préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC), M. Jeannot Gagnon, le revenu moyen aux Iles-de-la-Madeleine était, pour les années 1986-1987, de 15, 949\$ pour les hommes et de 9, 953\$ pour les femmes comparativement à 21, 593\$ pour les hommes et 11,992\$ pour les femmes sur le continent. Ces moyennes, calculées par Statistiques Canada, ne tenaient pas compte des «revenus» des personnes âgées et des assistés sociaux.

Le Financial Post, lui, arrive à un montant encore moins élevé: un revenu personnel moyen combiné des hommes et des femmes de 10, 000\$ en 1987, comparative-ment à 12,200\$ pour le reste de la province.

Créer des emplois et améliorer les services

Parmi les demandes des syndiqués de la construction, du magasin Coop et des réseaux de l'éducation et de la santé, certaines visent l'amélioration des services, l'élimination des emplois précaires et la création d'emplois.

Dans une région marquée par le chômage, on comprendra l'importance de telles demandes. Selon le conseiller de la MRC, le taux de chômage était de 23.6% en juin 1986 et le nombre de prestataires de l'assurance chômage est passé de 2,991 personnes en juillet 1986 à 4,236 personnes en janvier 1987. Pour ces deux années, la population active était de 7,699 personnes. Selon le porte-parole de la MRC et autres intervenant-e-s dans le milieu, ces données sont encore valables. □

Des lits pour l'hôpital

Au Centre hospitalier de l'Archipel, les syndiquées s'opposent à la fermeture du Foyer Christ-Roi et à l'abolition de 21 lits pour personnes en soins prolongés. La fermeture du foyer est entraînée par la construction et la réparation du Centre hospitalier au coût d'une trentaine de millions de dollars. Tout en se disant satisfaits de l'annonce de cette subvention, les syndiqué-e-s sont inquiets des conséquences de cette abolition de 21 lits pour personnes en soins prolongés.

Rappelons que les efforts du syndicat et de la CSN elle-même ont contribué à forcer la ministre Mme Thérèse Lavoie-Roux à se pencher sur l'état de délabrement avancé du centre hospitalier et à engager les sommes nécessaires aux rénovations.

Le CTT

Ils sont nombreux les exemples de demandes des syndiqués des Iles qui servent les intérêts de l'ensemble de la population. Pensons aux 16 employés du Centre de travail et de transition des Iles-de-la-Madeleine, un centre pour handicapés intellectuels, qui luttent contre l'orientation de la nouvelle direction. Celle-ci voudrait éliminer les ateliers de travail. Les employés y tiennent car ils ont la conviction que les ateliers de travail sont formateurs, satisfaisants et contribuent à rendre plus autonomes ces handicapés. De plus, la nouvelle direction, la sixième en trois ans, voudrait abolir les postes d'instructeurs en artisanat et ébénisterie.

La Villa Plaisance

Les quelque 50 syndiquées de La Villa Plaisance, un centre d'accueil pour personnes âgées peu ou pas autonomes, souhaitent la conversion des heures ajoutées au service des bénéficiaires en postes à temps complet. Cette mesure, tout en mettant fin à des emplois précaires, assurera des services réguliers aux bénéficiaires. Pour faire face à une augmentation croissante du nombre de personnes peu ou pas autonomes, le syndicat exige aussi la création d'ailes pour bénéficiaires chroniques, ce qui devrait se traduire par une augmentation du personnel.

«Un sommet comme celui-là m'a rappelé l'essentiel de ma tâche de syndicaliste: améliorer les conditions de vie au quotidien», a déclaré Gérald Larose aux délégué-e-s. Il pensait notamment aux luttes que mènent les membres du secteur public pour équiper la population des Iles de services adéquats.



Mortalités, discrimination, mutilations

Dans leur quête de l'égalité, les femmes de la Terre, on le sait, ont encore plusieurs barrages à franchir. Ceux qui les privent d'un véritable accès à des services de santé adéquats ne sont pas les moindres d'entre eux, comme l'ont récemment constaté les participantes à la huitième conférence biennale de l'Association nationale de la femme et le droit, conférence qui se tenait en février à Montréal sous le thème: «*La femme et le droit - perspectives internationales vers l'égalité*».

par Lucie Laurin

Lun des ateliers, intitulé «*l'accès aux services de santé - perspectives internationales*», se penchait sur la problématique de l'accessibilité de ces services aux femmes, particulièrement dans le domaine du planning familial, de la grossesse et de l'accouchement, la compatibilité du droit interne de différents pays et des normes de la Convention des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les mouvements d'auto-santé.

La Convention des Nations unies

Rebecca Cook, professeure de droit à l'université de Toronto, a exploré les possibilités offertes aux promoteurs de la planification familiale par la Convention des Nations unies. Faisant état du taux effarant de mortalité relié à la grossesse dans les pays en développement (200 fois plus élevé que dans les pays industrialisés), la conférencière a déclaré que nous avons les moyens d'y remédier, mais qu'il y a un manque de volonté politique.

Mme Cook a cité de nombreux exemples de discrimination fondée sur le sexe en matière de planning familial dans des pays pourtant signa-

taires de la convention internationale. Ici, les services de planification ne sont pas accessibles aux femmes non mariées. Ailleurs, il faut à une femme la permission de son époux pour avoir accès à des services de stérilisation volontaire. Ou encore, l'accès à ces services est subordonné au nombre de césariennes subies par une femme, ou à la «*règle de 80*», qui exige que le nombre des enfants vivants multiplié par l'âge de la requérante dépasse 80. Toutes ces mesures, a remarqué la conférencière, constituent des barrières pouvant conduire à la mort.

Les solutions? L'éducation du personnel de la santé, la responsabilisation des hommes, et des réformes juridiques et légales.

Le Bengla Desh

Thérèse Blanchet, une anthropologue québécoise qui a vécu 10 ans au Bengla Desh, lui a succédé. Dans ce pays où le taux d'analphabétisme chez les femmes, qui atteint 87%, est à la hausse, le taux de mortalité maternelle est plus de cent fois plus élevé que dans les pays industrialisés, a-t-elle révélé. L'omniprésence de l'aide internationale a pour conséquence l'adoption de lois qui répondent davantage aux désirs des pays dona-

teurs qu'aux besoins de la population, en particulier ceux des femmes en matière de planification familiale. Et la conférencière d'illustrer ses dires en évoquant une campagne agressive de stérilisation permanente menée récemment, au détriment de la contraception.

Musulman à 85%, le Bengla Desh entretient une image extrêmement négative de l'accouchement, acte impur qui se déroule presque toujours à la maison. À remarquer que les hôpitaux offrent des conditions effroyables propres à décourager même les plus hardies. L'avortement est, bien sûr, interdit dans cette société patriarcale; cependant, il constitue l'une des principales causes de mortalité maternelle et représente la moitié des admissions dans les hôpitaux. Mme Blanchet a conclu en ces termes: «*On ne peut pas ne pas être féministe lorsque l'on va au Bengla Desh!*»

Le Chili

Amparo Claro, coordonnatrice du Latin American and Caribbean Women's Health Network à Santiago, au Chili, a déclaré que le problème de la mortalité des femmes dans ces pays est un problème de discrimination.

L'omniprésence de l'Église, séquelle du régime colonial, qui condamne à la fois l'avortement et la contraception et réduit la femme à son seul rôle de mère, a pour conséquence que les femmes attendent impatiemment la grossesse, puisque seule la maternité peut leur conférer un statut. Mais elles le font parfois à leurs risques. La conférencière a évalué que l'avortement est responsable de 25 à 50% des mortalités maternelles dans les pays où il est interdit.

Le Ghana

Efua Graham, originaire du Ghana, a révélé que 25% des femmes de 15 à 34 ans de la région sous-saharienne sont enceintes à chaque année, et que le taux de mortalité maternelle est de 500 par 100000 naissances. Pour en expliquer les causes, il faut, a-t-elle déclaré, adopter une approche générale et reconnaître que les obstacles à la santé sont, avant tout, la pauvreté, le manque d'accès aux soins de santé modernes, la sécheresse, l'inflation galopante, la malnutrition, etc. De plus, certaines pratiques sociales entrent en contradiction avec la Convention des Nations unies, par exemple les mutilations sexuelles. Face à ces problèmes, les femmes médecins et infirmières d'Afrique se

montrent extrêmement réactionnaires, sans aucune perspective féministe. Ce qui rend d'autant plus indispensable l'action du groupe représenté par Mme Graham, le Foundation for Women's Health Africa Centre, qui souhaite amener les femmes africaines à acquérir le contrôle de leur vie et la connaissance de leur corps, en leur dispensant une saine information.

Au Québec: le pouvoir médical

Enfin, Hélène Valentini, anthropologue et agente de recherche au Conseil des affaires sociales du MSSS du Québec, a attribué à l'emprise de plus en plus grande du pouvoir médical la persistance du problème prioritaire qu'est la surmédicalisation de la grossesse et de l'accouchement. Rappelant que le Canada est le seul pays industrialisé à n'avoir pas de sages-femmes, elle a dénoncé le fait qu'une femme sur cinq accouche par césarienne au Québec et que le déclenchement artificiel de l'accouchement est en hausse. La banalisation de la césarienne, a-t-elle demandé, serait-elle le premier jalon de la maternité à l'extérieur du corps des femmes? Plus les réponses offertes par les médecins aux craintes des femmes

sont d'ordre technologique, plus recule la possibilité pour elles de vivre une grossesse et d'accoucher seules.

Mme Valentini a fait remarquer que la Corporation des médecins du Québec, qui contrôle la formation, la pratique et l'accréditation des sages-femmes, n'a accordé aucune accréditation depuis les années 50 et qu'elle a réitéré tout récemment son opposition à la légalisation de la profession de sage-femme. L'assemblée a souhaité vivement que le gouvernement du Québec, qui doit se prononcer prochainement sur la question, mette fin à la mainmise médicale sur la grossesse et l'accouchement, que soit abolie la loi médicale qui interdit la pratique des sages-femmes, et que les femmes renforcent leur présence au sein de l'OMS.



Monique de Gramont, animatrice de l'atelier «accès aux services de santé».



Thérèse Blanchet

Mission accomplie

par Pierre Vadeboncoeur

La légende, qui reflète bien ici l'histoire proprement dite, nous montre volontiers Picard, le soir, dans quelque restaurant, au Cercle universitaire, Chez Butch, attablé, discourant, discutant, dialoguant, monologuant, jusqu'à tard le soir, avec tel ou tel exécutif de syndicat ou de fédération, et mettant ainsi au point l'ensemble et le détail d'une affaire. Il n'aimait rien tant que ces longues séances de réflexion, de bavardage, d'examen des situations, de camaraderie, au cours desquelles il étudiait un problème avec un comité et parlait intarissablement aussi de toutes sortes de questions. Quels groupes réunissait-il ainsi? Par exemple, des cols blancs de Montréal, des employés de Dupuis Frères, des ouvriers de Canadian Vickers, des journalistes, des ouvriers de l'imprimerie. Représentez-vous Picard, ainsi entouré, infatigable, décortiquant un problème ou en parlant, l'oeil clair, l'esprit constamment éveillé, présidant ces curieuses assemblées syndicales qui se passaient autour d'une table, fumant considérablement, s'accompagnant d'un verre, heureux et inventif, malicieux et attentif, dans son rôle plus que jamais. Et j'ajoute, on verra pourquoi: ne regardant pas à la dépense.

Il ne regardait pas à la dépense. Il ne s'occupait pas de ces choses-là. J'ai déjà dit qu'il n'était pas mesquin; il ne l'était envers personne mais il ne l'était pas non plus pour ces détails. Il a toujours été au-dessus de cela. Donc, au restaurant, il payait pour beaucoup de gens réunis pour des raisons syndicales, et lui-même ne s'en tenait pas toujours à l'addition la moins chère possible. Cela, à son niveau, n'avait objectivement que fort peu d'importance. Ces réunions et certainement le climat dans lequel elles se tenaient étaient très utiles. Elles l'inspiraient, le stimulaient, favorisaient sa créativité, et, pour les syndicats concernés, elles avaient l'inestimable prix de les imprégner d'un esprit et d'une conscience syndicale qui ne les quitteraient plus. Mais quelques personnes, plus douées pour le dénigrement que lui, se mirent à trouver qu'il «coûtait cher».

Le «jaspinage»

Tout le monde savait plus ou moins que Marchand était du nombre de ceux qui le dénigraient de cette manière. Picard «coûtait cher». Et puis il ne dédaignait pas un verre, ni même plus d'un, ce qui lui fut aussi reproché. Les relations devinrent assez tendues entre Marchand et Picard pour que nous, au niveau des syndicats, dans les conseils centraux, «dans le champ» comme on disait, nous en entendions des échos. Le dénigrement contre Picard allait bon train. Mais, en somme, c'était à propos de détails, ou d'un comportement parfois peu orthodoxe, ou d'additions à payer... Marchand, véridique tout de même, avouait vers le même temps ceci: «Sur le plan syndical, je n'ai rien à reprocher à Picard». A ce point de vue, Picard était en effet inattaquable. Mais le fameux tandem vraiment ne fonctionnait plus très bien.

Ceux qui discréditaient Picard, y compris certains aumôniers, disait-on, formaient une espèce de mini-parti dans nos cadres. Mais les gens les plus progressistes gardaient à Picard leur plus entière confiance et une loyauté qu'ils n'ont jamais remise en question.

La droite, le cas Bélanger

Vers le milieu des années 50, il y avait une gauche et une droite dans la centrale. Les affinités de Picard se situaient à gauche. La gauche n'était pas communiste mais de tendance sociale-démocrate. La droite n'était pas fascisante, mais contre le socialisme et pour un esprit traditionnel (sans doute) que Picard (ou même Marchand) cherchait à dépasser. Dans l'opposition à Picard, on comptait par exemple un nommé René Bélanger, qui représentait la fédération des employés municipaux (sauf, en pratique, ceux de Montréal, qui souvent refusèrent de payer cette contribution).



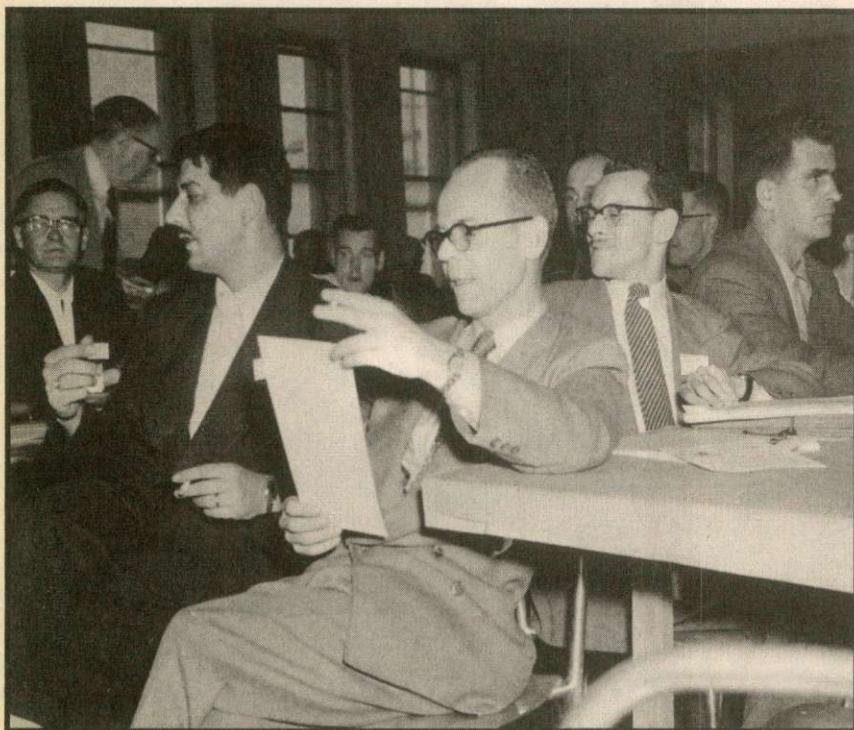
Sous la présidence de Gérard Picard, les liens de solidarité avec le mouvement syndical canadien se sont développés à un degré qui étonne aujourd'hui. Depuis sa fondation, la CTCC était boudée par le mouvement syndical laïque, et il a fallu beaucoup d'adresse à sa direction pour formuler une pensée autonome, émancipée de la doctrine sociale de l'Eglise, mais sans rupture avec elle. Pendant les années 50, des rapports sur l'unité syndicale étaient débattus régulièrement dans les congrès. La photo ci-dessus montre les dirigeants des quatre grands regroupements syndicaux de l'époque, réunis en janvier 1951 pour lancer une campagne contre la hausse des prix et des loyers. Première rangée: **Gérard Picard**, président de la CTCC; **Percy Bengough**, président du Congrès des métiers et du travail du Canada; **Pat Conroy**, secrétaire-trésorier du Congrès canadien du travail; **A.J. Kelly**, président du comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots. Deuxième rangée: **Jean Marchand**, secrétaire de la CTCC; **Gordon Cushing**, secrétaire-trésorier du CMTC; **William Phillips**, vice-président du comité législatif conjoint des Fraternités de cheminots. Pendant cette campagne contre la hausse des prix, une polémique se poursuivait entre la CTCC et le journal catholique Notre Temps, qui craignait que de tels rapprochements ne conduisent au socialisme.

Ce Bélanger, à chaque congrès, contestait Picard et ce qu'il représentait dans la centrale. Il faut dire qu'il ne manquait ni d'habileté ni de verbe. De plus, systématique, il était toujours armé de volumineux dossiers, qu'il trimbalait jusque dans la salle du congrès et dont il se servait contre l'exécutif en place. C'était devenu classique.

Sa contestation gagnait d'ailleurs une certaine ampleur et il prenait figure de chef de file. Avec le recul, on se rend compte qu'il préfigurait l'esprit des «Trois-D», lesquels, plus d'une quinzaine d'années après, allaient provoquer la scission de 1972 et la fondation de la CSD. D'ailleurs, Bélanger, tout comme eux dépité par un insuccès, celui que nous allons voir, finit comme eux par quitter la CTCC avec presque toute sa fédération, dénonçant notre centrale comme les Trois-D allaient plus tard le faire aussi. Mais ce départ allait avoir lieu quand Picard aurait cessé d'être président.

De même que Dalpé, en 1971, devait échouer dans son ambition de supplanter Marcel Pepin, de même Bélanger parvint seulement en 1958 à s'introduire dans la haute direction de la centrale, l'année même où Picard abandonna la présidence, et il sera battu l'année suivante. En 1955, il avait cherché une première fois à se faire élire trésorier. Il manqua son coup, mais de justesse. L'élection de Bélanger, dange-

reusement plausible, fut jugée menaçante. Picard, au péril de perdre la face, se mit au blanc, quitte à risquer son prestige. Il présenta un autre candidat, qu'appuyait donc la présidence elle-même. Il se leva et prononça cinq mots qui nous saisirent: «Gérard Picard présente Emile Hébert!» Il sauva la situation puisqu'Hébert obtint quelque chose comme deux ou trois voix de majorité...



Gérard Picard apparaît ci-dessus au congrès de 1958, en compagnie de son successeur, Roger Mathieu, qui était alors journaliste à La Presse. Le journal ayant refusé d'accorder un congé sans solde pour permettre à Mathieu de remplir son mandat à la présidence de la CTCC, les journalistes déclenchèrent la grève le 1er octobre et obtinrent gain de cause deux semaines plus tard.

façon, pour ce que je sais de lui, ne devait pas avoir le goût de lutter pour se maintenir lui-même en place. Quoi qu'il en soit, Marchand, pour ne pas avoir l'air de l'avoir poussé dehors, convint d'une candidature de transition, qui fut celle du journaliste Roger Mathieu.

En fait, Picard avait achevé l'essentiel de son oeuvre. Jamais il n'avait dérogé de la ligne qu'il s'était fixée. Avec une grande rigueur, il avait passé plus de vingt ans, dans les premiers postes, à jouer en vérité le premier rôle dans la conduite et le développement de la CTCC, avec une lucidité, un réalisme, un esprit novateur, une diplomatie, une hardiesse sereine, une mesure, un sens de la stratégie et de la tactique, une affabilité constante, une imagination profonde mais un peu inapparente sous les dehors sans excessif éclat du personnage, - inégalés je crois comme ensemble cohérent de qualités. Picard laissa une CSN transformée, inspirée, ferme, progressiste et au tout premier plan de la cause sociale au Québec et au Canada. Il fut peut-être le dirigeant syndical le plus complet et le plus remarquable de l'histoire syndicale canadienne. Cela tenait dans un petit bout d'homme qui ne se prenait pas nécessairement pour quelconque mais qui ne cherchait pas la gloriole. □

Un jugement

J'ignore pourquoi au juste Picard ne chercha pas à se faire réélire au congrès de 1958. Il n'avait guère plus de cinquante ans et il était en bonne santé. Peut-être en avait-il assez des ragots, des murmures, de toute cette petite politique, et de Marchand. Il se peut que celui-ci, cependant, ait eu contre Picard certains griefs plus valables que ceux que j'évoquais, mais je ne les connais pas. Picard, de toute

L'Annonciation

Un heureux renversement de situation

Des bénéficiaires, des syndiqués, des élus municipaux de la région de l'Annonciation, formant une délégation de près de 100 personnes, se sont rendus à Mirabel, le 25 février dernier, pour réclamer de la ministre Thérèse Lavoie-Roux qu'elle empêche le démantèlement progressif du Centre hospitalier des Laurentides.

Devant la force des arguments et l'ampleur de la mobilisation des citoyens et des citoyennes de l'Annonciation et des municipalités de la MRC d'Antoine Labelle, la ministre a décidé de former un comité dont le mandat sera de proposer de nouvelles missions pour l'hôpital et le centre d'accueil de l'Annonciation afin de contrer les effets de la décroissance prévue de la clientèle psychiatrique.

Pour la présidente du syndicat CSN de l'hôpital et du centre d'accueil, Lise Charron, porte-parole, avec le maire Jocelyn Séguin, de la délégation, la décision de la ministre ne peut être qualifiée de victoire décisive mais elle constitue à tout le moins un heureux renversement de situation, puisque le CRSSS Laurentides-Lanaudière a fait connaître, en décembre dernier, un projet de réduction accélérée des ressources consacrées à l'hôpital.

La possibilité de fermeture de lits de psychiatrie envisagée par le CRSSS, dès qu'elle fut connue, a fait naître une coalition chez les maires de la région, tous conscients que le complexe médico-hospitalier de l'Annonciation, municipalité située à 120 kilomètres au nord de Montréal, fournit 1025 emplois directs et indirects, soit près de 30 pour cent de tous les emplois disponibles dans la région. «On estime à juste raison que l'économie régionale est dépendante de l'hôpital et du centre d'accueil au point où le tissu social en découle», soutient le communiqué du comité des maires.

Dans l'institution, le syn-



Une centaine de personnes de l'Annonciation se sont rendues à Mirabel manifester à la ministre Thérèse Lavoie-Roux leur mécontentement face au démantèlement projeté du Centre hospitalier des Laurentides. La ministre a ouvert une porte...

dicat général, affilié à la CSN, s'est allié au syndicat des infirmières et à huit autres organisations pour former un comité intersyndical qui n'a cessé, depuis décembre, d'intervenir publiquement, de mobiliser et de construire des alliances avec le milieu régional.

Dans un mémoire présenté en février, l'Intersyndicale, réagissant au projet du CRSSS de fermer de 30 à 35 lits de psychiatrie pour en ouvrir autant à l'hôpital du Mont-Sinaï, à Ste-Agathe, a souligné que de 40 à 50 emplois étaient en jeu. L'essentiel du mémoire a cependant porté sur les impacts négatifs des transferts projetés sur la qualité de vie des bénéficiaires.

Un modèle

Le Centre hospitalier des Laurentides, rappelle le mémoire de l'Intersyndicale, a été inauguré en 1960, époque où la société réagissait à la maladie mentale par le rejet et l'humiliation.

«Dès qu'un nouvel établissement psychiatrique, un asile, surgissait d'un terrain vague - et de préférence éloigné de la population, on le remplissait à tout rompre, en emportant la marchandise, les psychiatisés, dans des autobus remplis à capacité».

Les bénéficiaires de l'époque, venant de tous les coins

de Québec, «vivaient dans d'immenses salles et dortoirs aux fenêtres grillagées».

Les syndiquées de l'Annonciation, dont plusieurs étaient là à l'ouverture de l'hôpital, peuvent décrire mieux que quiconque l'évolution et l'humanisation des soins qui se sont produites au fil des ans.

De l'époque du gardiennage, on est passé à l'ère de la réintégration sociale et de l'intervention multidisciplinaire.

Le sociologue Henri Dorvil, qui a travaillé à l'Annonciation et à l'hôpital Louis-H. Lafontaine, a bien décrit, dans un livre récent, l'expérience du village de l'Annonciation, qui a réussi à créer entre sa population dite normale et ses 10 pour cent de population souffrant de maladie mentale une expérience de solidarité qui dure depuis 25 ans.

Dorvil parle d'une convivialité exemplaire:

«La présence des patients, en facilitant la fréquentation avec les normaux, a modifié la représentation sociale de la maladie. La plupart des habitants de l'Annonciation se sont rendus compte qu'il est possible de cohabiter avec les malades mentaux sans danger, sans risque de contamination».

«Les patients bénéficient aujourd'hui de l'attitude

(avant-gardiste) des employés de l'hôpital et des familles d'accueil.

«Notons que restaurateurs, commerçants et, à divers titres, d'autres personnes du village, servent de multiplicateurs de la surveillance (...). Le regard est posté partout dans le corps social».

Il est assez remarquable de constater que l'Intersyndicale de l'Annonciation ait été la seule, dans son mémoire, à défendre le point de vue et l'intérêt des bénéficiaires dans cette bataille pour le partage des budgets qu'a déclenchée le CRSSS Laurentides-Lanaudière. Dans les mémoires au CRSSS, on ne pouvait trouver d'opinion plus contrastée du côté des intervenants de la région de Sainte-Agathe, hostiles pour la plupart à l'ouverture de lits de psychiatrie dans leur région.

Recherche d'une alternative

La présidente Lise Charron nous a précisé que la mobilisation de l'Intersyndicale et de la population ne vise pas à maintenir l'activité des soins psychiatriques comme elle existe maintenant, puisque le processus de désinstitutionnalisation va continuer. L'idée de créer un service en toxicomanie est examinée avec beaucoup d'intérêt.

Par ailleurs, l'hôpital des Laurentides pourrait fournir davantage de services en médecine physique pour sa population. Or, les omnipraticiens de la région ont déserté le CHDL suite à un conflit qui les a confrontés aux administrateurs de l'hôpital.

Les représentants de l'Intersyndicale, faisant oeuvre de médiateurs et de diplomates, ont réussi à organiser une rencontre, en début d'année, entre médecins et administrateurs ennemis et les ont convaincus de reprendre le dialogue. Sur ce dossier également, de dire Lise Charron, il y a tout lieu d'être optimistes.

L'intégration des immigrants

D'abord au travail

Le comité immigration CSN a présenté, lors du dernier Conseil Confédéral, son rapport d'enquête sur les besoins des membres immigrants de la CSN. Les délégués en ont profité pour amorcer un débat sur des problèmes existants à l'intérieur des syndicats et relatifs à la langue, soit l'analphabétisme et l'allophonie. Nouvelles CSN a par la suite recueilli les propos de Gérald Larose sur un sujet d'une importance capitale, celui de l'intégration des immigrants.

«L'effort que l'on doit consacrer comme collectivité pour résoudre la problématique actuelle de l'intégration des immigrants passe par le premier pôle d'attraction: les lieux de tra-

vail. Il est de plus impératif de rendre le français accessible, assimilable, et cela, à partir de la réalité quotidienne des gens, c'est-à-dire au travail».

Telle est l'opinion exprimée par le président de la CSN, qui croit en outre que ce n'est pas en dispensant des cours de français dans les Cofis, par exemple, que l'on va réussir à intégrer le plus grand nombre d'immigrants. «Ces cours rejoignent un faible pourcentage d'immigrants, surtout des gens qui peuvent investir de leur temps. Et ce n'est généralement pas le cas des travailleurs fraîchement arrivés au Québec. Car ceux-ci sont habituellement rémunérés au taux du salaire minimum, ce qui les force à trimer dur, cinquante ou soixante heures par semaine, après quoi, il n'y a certes plus de place et d'énergie pour apprendre le français», conclut-il.

Affirmant que ce genre de politique gouvernementale d'intégration n'est pas très

réaliste, Gérald Larose suggère que l'on mette à l'ouvrage des responsables qui verront à développer des techniques, des outils, afin que le français s'apprenne au sein même des entreprises. En ce sens, le président de la CSN souhaite voir les dirigeants d'entreprises s'impliquer davantage. «Si, aujourd'hui, la plupart des entreprises accordent à leurs employés jusqu'à trente minutes par jour pour faire de la gymnastique, dans le

par un dynamisme accru sur le plan des communications internes et conséquemment, par des retombées économiques pour l'entreprise.

L'immigration et la démographie

«L'avenir démographique du Québec sera assumé par l'immigration au cours des quinze prochaines années», soutient le président de la CSN. Toujours selon Gérald Larose, notre fragilité politique, économique et linguistique nous rend bien peu attrayants pour les immigrants, qui, tout compte fait, préfèrent s'identifier à la culture anglophone peu après leur arrivée.

«Ils se rendent bien compte que dans le rapport de force global, ce n'est pas le français qui domine. Ils constatent que s'ils parlent l'anglais, ils vont se débrouiller au Québec, alors que s'ils ne parlent que le français, ils ne pourront en faire autant ailleurs au pays. Dès lors, s'il y a un choix à faire, ils optent pour l'anglais!», constate-t-il. Il ne faut surtout pas les culpabiliser d'agir de la sorte car «c'est à nous, en tant que nation, d'élaborer des règles strictes et claires afin que le français soit vivant et incontournable. Entre temps, si on ne s'occupe pas de franciser ces gens-là, on va être dans le trouble d'ici quelques années!», conclut-il.

«Ils se

rendent bien compte que dans le rapport de force global, ce n'est pas le français qui domine. Ils constatent que s'ils parlent l'anglais, ils vont se débrouiller au Québec, alors que s'ils ne parlent que le français, ils ne pourront en faire autant ailleurs au pays. Dès lors, s'il y a un choix à faire, ils optent pour l'anglais!», constate-t-il. Il ne faut surtout pas les culpabiliser d'agir de la sorte car «c'est à nous, en tant que nation, d'élaborer des règles strictes et claires afin que le français soit vivant et incontournable. Entre temps, si on ne s'occupe pas de franciser ces gens-là, on va être dans le trouble d'ici quelques années!», conclut-il.

Louis Blackburn

Le français au travail

ça s'impose!

but avoué de garder la forme, pourquoi n'en ferait-on pas autant lorsqu'il s'agit d'intégrer les immigrants au fait français? Nous avons d'ailleurs l'intention, à la CSN, de formuler des propositions concrètes à ce sujet dans le cadre du prochain colloque sur la langue française et les immigrants», a-t-il indiqué.

Une pierre... deux coups

La plupart des entreprises du Québec sont tenues, par la Loi 101, de franciser leurs opérations et d'en assurer la permanence. Dans ce contexte, le président de la CSN estime que si les entreprises manifestaient un minimum d'intérêt à l'égard de l'intégration des immigrants à la culture française, cela aurait nécessairement des répercussions positives sur la démarche de francisation qu'elles se doivent, de toute façon, d'activer en permanence. Selon lui, cela se traduirait, en bout de ligne,



Louise, 41 ans, non syndiquée, \$16,000 de revenus par année, est congédiée après huit ans de service, sans motifs valables. Elle porte plainte à la Commission des normes du travail, comme l'ont fait avant elle plus de 5,000 personnes.

Pour que sa plainte soit entendue devant l'arbitre, Louise devra déboursier quelque \$725 pour celui-ci et \$2,000 pour son avocat. Qu'elle perde ou qu'elle gagne sa cause, ces frais ne lui seront pas remboursés.

Dans de telles conditions, même si sa cause est bonne, n'est-il pas normal qu'elle renonce à porter plainte?

S.O.S. Fonds juridique, un organisme sans but lucratif composé de douze organisations populaires et syndicales, dont le Conseil central de Montréal, FATA, Au bas de l'échelle, l'Association des gens à pourboire, etc, vise précisément à aider des gens comme Louise pris dans des situations semblables, qu'il s'agisse de faire respecter les normes minimales, la Loi sur les accidents de travail, la Charte des droits et libertés de la personne, etc. S.O.S. Fonds juridique met à leur disposition une banque de ressources juridiques, ainsi qu'un fonds monétaire qui servira, entre autres, à payer certains frais.

Votre contribution à la campagne de financement de S.O.S. Fonds juridique servira donc à aider les travailleurs et travailleuses les plus démunis à faire respecter leurs droits fondamentaux.

Faire parvenir votre chèque, aussi minime soit-il, à: RATTRJ, 1600 de Lorimier, suite 115, Montréal H2K 3W5. Renseignements: 514-521-1984 (local 420).

Les bains de soleil du maire Michaud

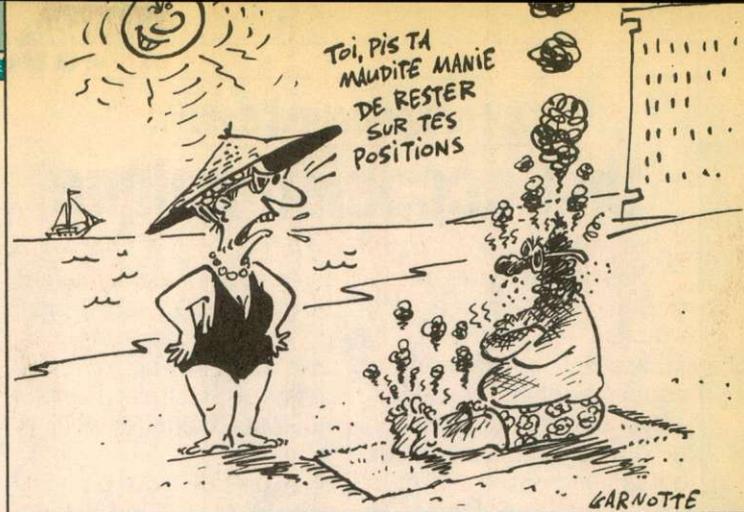
Le maire Philippe Michaud de Rimouski se montre beaucoup plus attiré par le soleil de Floride, sous lequel il court régulièrement se réfugier, que préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations avec le Syndicat national (CSN) des employés municipaux, dont les membres sont en grève depuis maintenant six semaines.

La principale revendication des cols bleus, dont la convention collective est échue depuis décembre 1987, porte sur la sécurité d'emploi. Les employés sont actuellement répartis en permanents, réguliers, saisonniers et surnuméraires, et aucun mécanisme ne leur permet de passer d'un statut à l'autre. C'est ainsi qu'un employé a accumulé jusqu'à 14 ans d'ancienneté comme

surnuméraire!

De plus, le rappel des surnuméraires se fait de façon arbitraire, l'employeur refusant la liste d'ancienneté, tout comme il refuse d'afficher les postes permanents dont les titulaires prennent leur retraite. Enfin, seuls les permanents et les réguliers sont protégés des mises à pied en cas de sous-contrats.

Les cols bleus avaient refusé à 94%, en décembre dernier, des offres patronales qui se résumaient au *statu quo* sur ces points qui leur tiennent particulièrement à coeur. Le 1er mars, réunis en assemblée générale après plus de quatre semaines de grève, ils confirmaient à 97,7% le mandat de leur comité de négociation stipulant qu'«un règlement de la convention collective doit



obligatoirement passer par des modifications au régime actuel des statuts».

Pendant que la ville, au lieu de négocier, s'amuse à demander des injonctions, déposer des plaintes pour outrage au tribunal et jongler avec diverses interprétations des services essentiels, la détermination des syndiqués

à améliorer leur sécurité d'emploi ne fait que se renforcer. Quant au maire Michaud, qui a déclaré publiquement que ses employés devraient «plier ou casser», pour le moment, il ne retourne pas ses appels, fort occupé qu'il est à se faire bronzer par le soleil de la Floride...

«Pouvoir... gérer nos politiques»

C'était là le thème d'un colloque populaire organisé à l'occasion du 8 mars par le comité des femmes du Conseil central de Québec, colloque où il fut question de politique approuvée, traduite en langage de tous les jours par des femmes pour les femmes. Les thèmes explorés: femmes et politique, politiques relatives au marché du travail, soutien à la famille et politiques natalistes, politiques sociales. Ouvert aux syndiquées CSN, aux groupes de femmes, aux groupes populaires et à la population en général, l'événement a attiré une centaine de participantes.

Au cours d'un panel très apprécié portant sur la politique et les femmes, les participantes ont convenu de l'importance pour elles de s'impliquer en politique à tous les niveaux, au lieu de laisser aux hommes des questions qui les concernent au plus haut point comme, par exemple, l'avortement et la natalité.

Les femmes se sont ensuite demandé si les politiques relatives au marché du travail sont adaptées à la réalité. Raymonde Chartrand, présidente de la Fédération des agricultrices du Québec,



Madeleine Parent, syndicaliste à la retraite, Catherine Loumède, présidente de la FAS-CSN, Winnie Frohn, conseillère à la ville de Québec et Pauline Gingras, candidate du NPD lors des dernières élections.

a captivé l'auditoire en décrivant les dangers du libre-échange pour la qualité de la viande produite et inspectée aux États-Unis.

L'exposé de Mariette Bety, agente de recherche au secrétariat à la Famille, a suscité une multitude de répliques critiques au sein des groupes d'intervention sur la question des garderies, de l'avortement et des jeunes. Enfin, le film de Sophie Bissonnette, «L'amour, à quel

prix?», ainsi que les commentaires des personnes-ressources de l'AFEAS, de la Maison des Femmes, du groupe Rose-du-Nord et de Femmes et Justice, ont retenu les participantes bien au-delà de l'heure prévue.

Un colloque, en somme, où les femmes ont constaté avec bonheur que chacune, à sa façon et dans son milieu, fait de la politique et qu'il est important de continuer.

Première fois à Sorel

Les 12 employées de la Garderie de la petite marine, à Sorel, ont déposé une requête en accréditation le 24 février dernier. Il s'agit de la première garderie syndiquée de la région de Sorel.

Inaugurée il y a quatre ans, les éducatrices, la secrétaire, ainsi que la coordonnatrice, n'y ont jamais bénéficié d'augmentation de salaires. Ceux-ci varient actuellement de 4,75 \$ à 7,25 \$ l'heure.

La décision des employées de se syndiquer à la CSN a été prise dans le but d'améliorer les conditions de travail, augmenter les salaires et assurer une sécurité d'emploi.

En se syndiquant, elles ont adhéré au Syndicat régional des travailleuses et des travailleurs en garderie des comtés de Richelieu-Yamaska-Verchères (FAS-CSN).

Le Forum pour l'emploi

Une occasion unique

Plus de 500 représentants de tous les milieux (social, syndical, municipal, des affaires, de l'éducation, de la coopération, etc) travaillent actuellement à l'organisation de douze forums régionaux qui se tiendront en avril et en mai, et qui précéderont le Forum québécois qui aura lieu les 5 et 6 novembre prochains.

Lors des forums régionaux, les participants seront invités à brosser le portrait de la si-

tuation régionale du marché du travail et à dresser le bilan de la concertation, tout en inventariant les nouvelles expériences créatrices d'emploi qui sont spécifiques à leur région.

Le président du comité de parrainage, Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, a indiqué qu'il appartiendra avant tout aux partenaires en région de réaliser des projets et d'entreprendre des actions locales et régionales visant le relèvement de l'emploi dans leur milieu.

S'expliquer

Lors de la conférence de presse qui annonçait la tenue des colloques régionaux, le président de la CSN, Gérald Larose, a déclaré que le Forum pour l'emploi était une occasion unique pour «*s'expliquer mutuellement nos analyses.*

«*Depuis plusieurs années, on nous a expliqué tour à tour que le problème aigu de chômage que les Québécoises et les Québécois subissent est attribuable ou bien à l'inflation ou bien aux taux d'intérêts élevés ou bien à la crise économique.*

«*Or, à chaque fois que les problèmes se résorbent, que ce soit en partie ou totalement, on s'aperçoit que ça ne change rien, et que non seulement le taux de chômage reste élevé, mais qu'il est toujours plus élevé que le taux moyen du Canada.*

«*Le problème du chômage est donc en premier lieu d'ordre structurel, et à ce titre, il concerne tous les groupes dans notre société.*

«*C'est pourquoi, il est important de s'asseoir à la même table que les représentants des employeurs, des institutions financières, des groupes populaires, du milieu universitaire et des autres organisations syndicales, même si tous ces groupes ne s'entendent pas nécessairement ni sur l'analyse des causes ni sur les solutions à mettre de l'avant.*



Gérald Larose, président de la CSN, et Claude Béland, président du Mouvement Desjardins et porte-parole principal du Forum pour l'emploi, lors de la conférence de presse du lancement des forums régionaux

Conciliation dans la construction

Le ministère du Travail a nommé M. Pierre N. Dufresne à titre de conciliateur pour les négociations dans l'industrie de la construction, le 23 février dernier. Depuis cette date, trois rencontres de conciliation ont eu lieu avec la CSN-Construction et la FTQ-Construction, dont une en présence de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). D'autres rencontres sont prévues afin d'établir une structure de négociations aux tables de métiers et à la table centrale.

Ce sont ces deux organisations syndicales, qui négocient pour les 105000 travailleurs de la construction, qui ont demandé la conciliation pour forcer l'AECQ à s'asseoir et à négocier aux tables de métiers. Ce que l'AECQ a, jusqu'ici, toujours refusé de faire.

Les demandes à la table centrale, qui seront déposées sous peu, sont la création d'un régime de sécurité du revenu, la sécurité d'emploi, l'abaissement de l'âge de la retraite de 60 à 55 ans et la réduction du temps de travail.

Calendrier des forums régionaux

1er avril

Joliette (Lanaudière)

7-8 avril

Sherbrooke (Estrie)

8 avril

Rouyn-Noranda (Abitibi-Témiscamingue)

14 avril

Drummondville (Mauricie-Bois-Francs)

22 avril

Longueuil (Montréal)

29 avril

Jonquière (Saguenay-Lac Saint-Jean)

6 mai

Montréal (Montréal-Laval)

Lévis (Québec-Chaudière-Appalaches)

13 mai

Hull (Outaouais)

Sept-Îles (Côte-Nord)

19 mai

St-Jérôme (Laurentides)

27 mai

Rimouski (Bas St-Laurent-Gaspésie-Îles de la Madeleine)

Auditions et réflexion

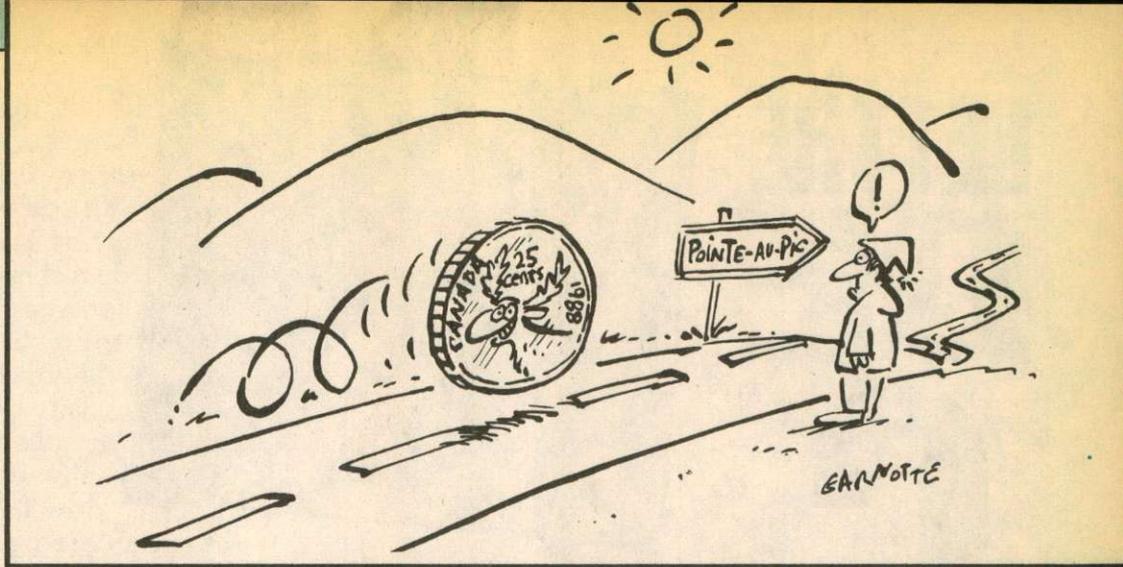
C'est le 12 et 13 avril que le commissaire du travail Robert Caron entendra les différentes parties intéressées dans la transaction à la suite de laquelle le Manoir Richelieu est passé aux mains de M. Raymond Malenfant. D'abord fixées aux 22 et 23 mars, les auditions ont été reportées à la demande de l'acheteur.

Comme l'avait indiqué le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, dans une lettre expédiée le 17 janvier à tous les syndicats affiliés, le service juridique a procédé à une étude approfondie de cette transaction dont on connaît les conséquences à la lumière du jugement rendu par la Cour suprême le 22 décembre. Selon les indications recueillies par *Nouvelles CSN*, les avenues explorées au plan juridique pourraient s'avérer intéressantes.

Par ailleurs, c'est maintenant au Conseil consultatif du travail et de la main d'oeuvre (CCTMO) qu'est évalué l'impact du jugement Beetz sur les relations de travail au Québec.

Gérald Larose nous apprend que la réflexion s'y poursuit à trois niveaux. On vérifie d'abord quels sont les pouvoirs qui restent entre les mains du Tribunal du travail et du Commissaire du travail. On tente aussi de déterminer en quoi consiste l'exigence du lien de droit au moment de la transmission des droits des salariés en cas d'aliénation, vente ou concession d'entreprises. On essaie enfin d'identifier la différence quant à la possibilité d'exercer des droits selon qu'on est syndiqué dans une entreprise régulière ou en situation de sous-traitance.

Le CCTMO, où siègent des représentants patronaux et syndicaux, a reçu mandat du ministre du Travail Yves Séguin de lui fournir des avis quant aux actions législatives qui devraient être entreprises à la suite du jugement de la Cour suprême. « Il faut redonner à l'article 45 le sens que la jurisprudence et la pratique lui avaient donné depuis vingt ans », a rappelé Gérald Larose.



Pour soutenir la résistance

des travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu, à qui on a volé leurs emplois il y a trois ans.

CONTRIBUONS SOLIDAIREMENT À LA CAMPAGNE DU 25 CENTS

Adresser vos contributions au Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN), 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Retrait préventif

LA CSST DÉBOUTÉE PAR LA COUR SUPÉRIEURE

Depuis la nomination de Monique Jérôme-Forget à la présidence de la CSST avec le mandat de réduire le déficit, les travailleuses enceintes désireuses de se prévaloir du retrait préventif se sont heurtées à une résistance de plus en plus farouche de la part de cet organisme. En plus d'encourager ouvertement les employeurs à contester systématiquement les demandes des salariées, la CSST a pris l'habitude d'écarter le diagnostic du médecin traitant pour lui préférer la décision d'un fonctionnaire basée sur un guide de normes par ailleurs largement critiqué.

Tour à tour, la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles et la Cour supérieure viennent de lui servir un rappel à l'ordre. La travailleuse lésée, Monique Landry, une employée non syndiquée représentée par la CSN, avait obtenu un certificat de retrait préventif à compter de la 11e semaine de grossesse; son médecin traitant et le médecin du DSC de la région avaient, en effet, estimé que son poste de travail à l'Imprimerie Matane Inc. comportait des dangers ergonomiques et chimiques.

La CSST, puis le bureau de révision de la CSST, lui refusèrent le retrait préventif

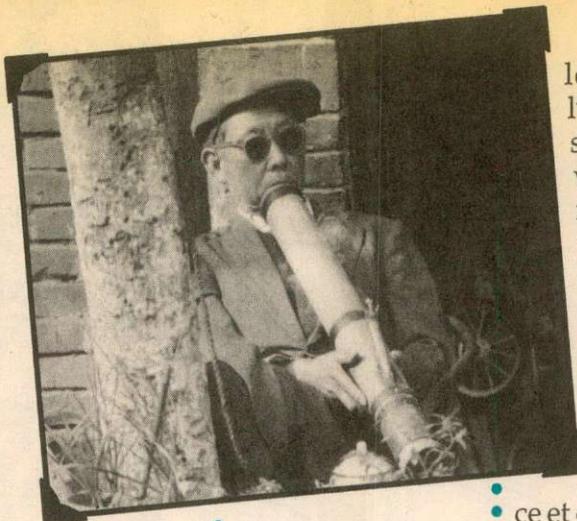
avant la 18e semaine. La CSST prétendait qu'en l'absence de données sur les effets des produits chimiques auxquels Mme Landry était exposée, il fallait refuser le retrait préventif, alors que le médecin traitant et le médecin du DSC estimaient qu'il valait mieux ne pas prendre de chance.

La cause fut portée devant la CALP, qui examina le fond du problème, soit la prépondérance du diagnostic du médecin traitant, et conclut, en se basant sur la Loi 17, que le certificat médical de ce dernier constituait la preuve exigée par la CSST. Cependant, au lieu de se conformer à cette décision, la CSST s'adressa à la Cour supérieure, estimant que la CALP avait outrepassé sa juridiction. Le 10 mars, la Cour supérieure rejetait la requête de la CSST, déclarant au contraire que « L'interprétation de la CALP de l'article 40 de la Loi n'est sûrement pas déraisonnable au point d'engendrer une erreur juridictionnelle ».

« Nous espérons vivement que la CSST tirera leçon de cette décision et qu'elle renoncera à poursuivre cette bataille judiciaire insensée, qui entraîne des coûts et des délais extrêmement pénibles pour les travailleuses », a commenté Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN.

LETTRE DE C H I N E

par
Monique Richard
Jacques Lessard



L'été dernier, nos camarades Monique Richard et Jacques Lessard, qui travaillent respectivement à la FEESP et à la FC, se sont lancés dans «la grande aventure»: un voyage d'un an à travers l'Asie.

Tel que promis avant leur départ, ils ont récemment fait parvenir à Nouvelles CSN leurs impressions sur leur séjour de quatre mois en Chine, ce fascinant pays de plus d'un milliard d'habitants. Voici ce témoignage qui, précisent-ils, est sans prétention scientifique, mais se base plutôt sur des informations glanées ça et là au cours de conversations avec des Chinois, ainsi qu'avec des étrangers vivant en Chine.

C

ce qui frappe le plus, c'est le traitement réservé aux personnes diplômées (appelées les «intellectuels») dans la hiérarchisation des salaires. Il y a certains emplois qui sont dévalorisés contre toute logique.

Ainsi, un technicien de laboratoire gagne 65 yuans par mois*; une assistante professeure d'université, 100 yuans par mois; un enseignant de niveau primaire, 108; un biologiste dans un institut de recherches, 140; un professeur d'université, 200, tout comme une guide dans une agence touristique et un employé d'aérogare.

Ajoutons à cela que le professeur d'université ne peut atteindre ce salaire qu'après 15 ou 20 ans de carrière; que

le biologiste cherche animale, l'obtient après n'ayant aucun espoir d'améliorer son sort, il a quitté son emploi pour devenir guide. Le pays aura donc inutilement investi en lui pendant toutes ces années. La solution? L'étranger. La Chine, qui tente actuellement par tous

ce et que celui-ci est «arrondi» par les nombreux «accôtés» inhérents à son travail. Il semble également que le chauffeur de taxi gagne encore

plus cher que tous ceux qui précèdent, et que ce sont les ouvriers d'usine qui occupent le sommet de l'échelle salariale.

La pénurie de «cerveaux»

Il semble que cette situation cause deux problèmes majeurs à la société chinoise.

Le plus grave de ces problèmes est bien celui de la pénurie de «cerveaux». Pourquoi les jeunes s'astreindraient-ils à étudier si leur travail, plus tard, n'est non seulement aucunement reconnu, mais même déprécié par le reste de la société?

L'exemple de ce guide touristique que nous avons rencontré est assez éloquent. Après des années d'études en biologie et six ans d'expérience dans un institut de re-

cherche animale, n'ayant aucun espoir d'améliorer son sort, il a quitté son emploi pour devenir guide. Le pays aura donc inutilement investi en lui pendant toutes ces années. La solution? L'étranger. La Chine, qui tente actuellement par tous les moyens de se tailler une place sur le marché international, fait appel à des «cerveaux étrangers» pour la recherche, la technologie, les télécommunications, l'éducation, le management, la construction, etc. Si encore ces «étrangers» pouvaient transmettre leur savoir aux Chinois, ce serait un investissement pour l'avenir, mais il semble que ce ne soit pas le cas. Nous avons rencontré des Français qui travaillent sur un complexe immobilier: plutôt que de laisser les ouvriers chinois apprendre les différents métiers et développer leurs connaissances pour ensuite pouvoir les exercer par eux-mêmes, nous ont-ils dit, les responsables chinois modifient continuellement



leurs tâches, de telle sorte qu'ils ne peuvent jamais acquérir les connaissances nécessaires pour exercer un métier par eux-mêmes. Et c'est ainsi que le «savoir» reste le lot des étrangers.

La démotivation

Le problème de la démotivation des individus est sûrement aussi un des plus graves de la société chinoise actuelle. Il n'y a jamais place pour l'imagination et l'initiative des personnes. Bien sûr, des choix politiques ont été faits dans le passé et nous ne questionnons pas ces choix. Ils étaient essentiels parce qu'il fallait sortir la Chine du féodalisme impérial, sans passer par la soumission à des puissances étrangères, et régler le problème criant de la famine et de la pénurie de logement et d'emplois. Et nous pouvons constater que ces objectifs ont été atteints, contrairement à d'autres pays d'Asie, par exemple les Philippines.

En Chine, tout le monde mange (et bien), tout le monde a un toit pour s'abriter, des vêtements décentes et un travail.

Mais la Chine reste tout de même confrontée à ce nouveau phénomène: le manque de moti-

vation et d'intérêt des individus dans une société où le collectivisme prévaut toujours.

On sent les tensions



sions, ex-primées plus ouvertement par les «intellectuels», sur la question des salaires. Mais tout le monde sait bien que la solution au problème de la démotivation ne passe pas nécessairement par les salaires. Une assistante profes-

seure: «Si le gouvernement accepte de hausser nos salaires, les ouvriers vont réclamer la même chose: qui les en blâmerait? Les prix augmenteraient et tout resterait pareil: c'est un cercle vicieux».

Le pouvoir de l'argent

Il ne faut pas chercher une logique quelconque dans tous ces phénomènes: la question du pouvoir explique tout...

Les gens du Parti détiennent effectivement tous les

pouvoirs et tiennent à les conserver. Ils bénéficient de toute la reconnaissance sociale, décident du sort de leur communauté et ont des avantages matériels incontestables qui ne sont pas accessibles au reste de la population.

Il y a aussi un pouvoir parallèle qui se développe, d'avantage encore depuis que la Chine a décidé de s'ouvrir au monde: ceux qui gravitent autour des étrangers



sont de plus en plus nombreux et développent toutes sortes de trucs (y compris la corruption) pour profiter de cet argent qui entre au pays.

Il y a d'abord toute la question du double argent qui est l'objet d'un marché noir incroyable. En principe, les étrangers ne peuvent changer leurs devises qu'en Foreign Exchange Certificate (FEC), alors que le Renminbi (RMB, monnaie du peuple) est

la monnaie courante des Chinois.

Tous ceux qui ont des contacts avec l'étranger ont tôt fait de comprendre que ces FEC leur sont très utiles sur le marché extérieur, soit pour acheter personnellement des produits étrangers (téléviseurs, systèmes de son, motocyclettes, autoradios, réfrigérateurs, etc), soit encore pour des fins commerciales (import-export), soit pour s'acheter des visas (par la corruption) dans le but de sortir du pays - ce qui n'est pas possible autrement, soit

pour revendre ces FEC sur le marché noir à des taux très avantageux (200%, 300% et parfois plus).

Il y a alors toute cette horde de loups qui réclament des FEC: les boutiques d'artisanat, les hôtels, les restaurants, les chauffeurs de taxis, et même, de plus en plus, l'homme de la rue qui demande timidement des FEC en échange de son bol de nouilles...

Et il y a l'autre «racket», celui-là plus direct, qui consiste à doubler, même à tripler les prix pour les touristes et partager ce surplus par la suite entre le guide et le vendeur, ou le serveur, ou le

chauffeur...

Cette pratique a ouvert une autre voie au marché noir, qui consiste à échanger directement les FEC du voyageur pour des RMB à des taux élevés, faisant perdre aux guides chinois une source de revenus importante...

Il y a donc de plus en plus de Chinois, les jeunes en particulier, qui tentent d'apprendre l'anglais et de se tailler une petite place dans le monde du tourisme. Cela constitue certainement une porte de sortie alléchante pour les «intellectuels».

On se demande bien comment tout cela évoluera dans le futur immédiat. À notre avis, le défi actuel de la Chine est d'entrer dans le monde moderne en tant que nation autosuffisante, ce qui implique qu'elle développe ses propres ressources, comme elle a réussi à satisfaire les besoins essentiels de sa population.

Mais aussi, puisqu'elle accepte le développement des contacts entre Chinois et étrangers, la Chine doit laisser davantage de place aux libertés individuelles de son peuple.

* Le yuan vaut environ 27 cents (cours officiel du FEC). Le RMB, sur le marché noir, en vaut environ la moitié. Un salaire familial de 300 yuans par mois permet de vivre avec l'essentiel, sans aucun luxe.

20 millions de travailleurs en surnombre???

par Clément Trudel *

Vertige des chiffres, tournis dû à des situations qui se modifient à vue d'oeil: nous sommes en Chine. Depuis le début du siècle, on y a mis fin au Moyen âge et accédé à l'ère du satellite artificiel, tout en éloignant le spectre des famines récurrentes. Il faut donc faire confiance à cette civilisation: elle a su s'adapter, avec les soubresauts que l'on sait, mais *La condition humaine*, qu'a décrite Malraux, s'y est rehaussée d'un cran. N'oublions pas, il y a deux siècles, la France...

Mais ce qui m'a surtout intrigué, c'est de lire récemment que deux journalistes de l'agence officielle Chine nouvelle, signant des articles dans *Le Quotidien du Peuple*, concluent qu'il y a pas moins de 20 millions de travailleurs en surnombre, ce qui représenterait un coût annuel, pour ce pays, de 16,2 milliards \$. Cela vaut qu'on s'y arrête.

La Banque mondiale

Avec force nuances, la Banque Mondiale avait signalé, fin 1985, dans *China: long term development issues and options*, que pour atteindre son objectif d'un revenu per capita de 800 \$ en l'an 2000, la Chine aurait à rationaliser sa politique d'emploi, à réduire son implication directe dans la production, dans le commerce et dans l'établissement des prix... Bref, une économie de marché, mise en route par étapes, dans un souci de plus grande efficacité. Bien sûr, il existe une sécurité d'emploi à vie dans certains secteurs:

«elle ne disparaîtrait pas nécessairement... mais se limiterait sans doute aux plus grandes entreprises, lesquelles recruteraient de façon très sélective leur personnel », comme au Japon. Pékin devra donc s'assurer de la compatibilité entre les métiers enseignés et les attentes des patrons, et songer à une certaine forme de sécurité sociale et utiliser à meilleur escient sa force de travail. Et vous devinez? En venir à autoriser les employeurs à se défaire du personnel non spécialisé (pléthorique). La BM citait même des sources chinoises selon lesquelles un tiers de la main-d'oeuvre à la campagne était de trop (c'est là que vivent 4 familles sur 5).

Alfred Sauvy

J'ai songé à Alfred Sauvy qui, traitant de chômage et d'inflation dans *L'économie du diable*

(Calmann Lévy, 1976), énumérait bien des erreurs d'aiguillage commises dans les pays européens: la France a boudé en 1939 la vague de 500000 Espagnols fuyant Franco, au lieu de chercher à les utiliser pour renforcer son économie. En 1944, Londres a eu recours à la «mobilisation des grands-mères», mais il reste encore 50 000 inscrits au chômage! C'est comme si le plein emploi était un épouvantail et (pour la France, selon Sauvy) «le gouvernement subventionne et nourrit l'improductivité dans l'idée naïve de créer ici des emplois».

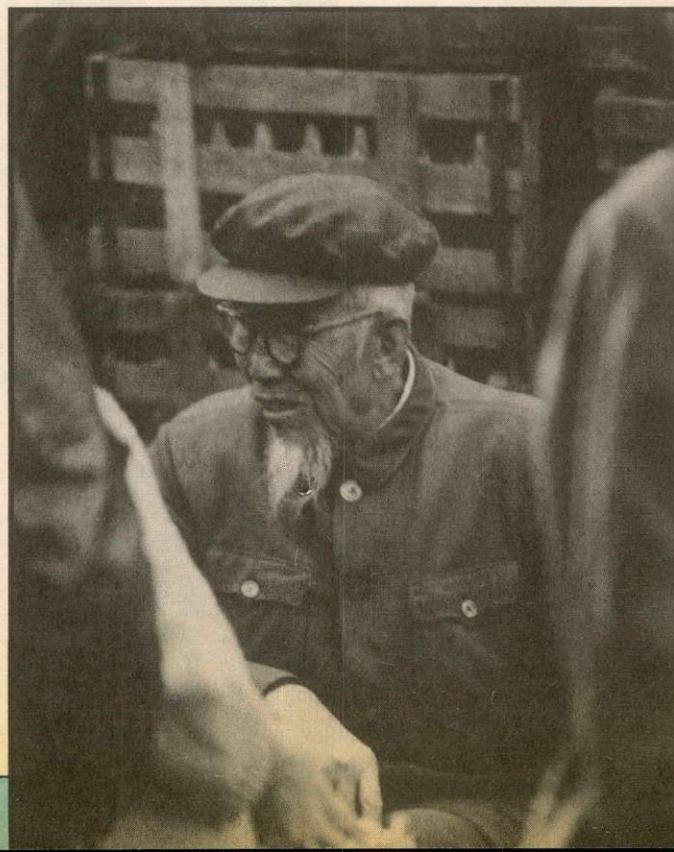
Sauvy ironise même sur les «naïvetés lucratives» du M.I.T. dans les années d'après-guerre: il se lamente du fait que tous les experts masquent les réalités. Que dire des pays nantis où les étrangers sont «travailleurs invités»?

La Banque Mondiale, fidèle à elle-même, souhaite que Pékin encourage davantage les investissements étrangers, surtout pour bénéficier de «techniques modernes de management» dans ce nouveau bond en avant qui s'amorce. La Chine a connu des années d'isolement qui ont compromis le renouvellement d'un personnel susceptible de contribuer à la «modernisation», notaient les enquêteurs qui avaient séjourné en Chine plus de deux mois en 1984.

Fini l'ébahissement

Que fera Pékin? Les agences occidentales de presse nous servent le refrain d'entreprises chinoises où la productivité serait «l'une des plus faibles du monde», d'un pays où l'on déguise certaines formes de chômage pour ne pas rendre les statistiques apeurantes. Fini le ton traditionnel d'ébahissement des Occidentaux face à ces masses de manoeuvres chinois, hommes et femmes confondus, construisant barrages et routes à mains nues. Voici venir le temps du progrès, que certains assimilent à la destruction d'emplois. Je fais le pari. Déjà, des primes sont réservées aux «plus méritants» des travailleurs, mais que de maux de tête pour une économie qui doit ajouter dix millions d'emplois par an et qui aura à faire vivre 1,3 milliard de citoyens en l'an 2000!

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.





Les travailleurs de Hydro Ontario en grève pour des augmentations de 11,5%.

Ontario

Toujours la locomotive

Les travailleurs de l'Ontario, comme en font foi les statistiques, mènent toujours le bal au pays dans la lutte pour l'accroissement des salaires. L'an dernier, et ce pour la cinquième année consécutive, les contrats négociés chez nos voisins furent supérieurs à la moyenne des conventions canadiennes. Dans l'ensemble du pays, en effet, la moyenne des augmentations était inférieure à l'inflation (4,3%, la hausse des prix se situant à 4,4), alors qu'en Ontario, la moyenne des gains atteignait 5,2%! En Colombie Britannique, on fut bien près d'atteindre ces résultats: 5,1%; le Québec et les provinces maritimes ont affiché... 4,3%.

Sur une base sectorielle, en Ontario toujours, les sphères de travail les plus avantagées par ces gains furent la construction (5,6%) et le secteur primaire (5,4%). Les observateurs prédisent que ce rôle de locomotive des organisations ouvrières de l'Ontario a de fortes chances de se maintenir en 1989 puisqu'on prévoit que les augmentations atteindront en moyenne entre 5,5 et 6%. Les gars de l'Hydro Ontario sont d'ailleurs sur la bonne voie puisqu'ils mènent présentement une grève pour obtenir... 11,5% d'augmentation.

Le monde

En hausse: grèves

La nouvelle a dû quelque peu ébranler Ghislain Dufour, du Conseil du patronat: les grèves ne cessent de s'étendre dans le monde! Des données récentes du Bureau international du travail révèlent en effet que l'on a enregistré 70 millions de journées de grève en 1987. Dans 56 pays, 13 millions de travailleurs ont déclenché pas moins de 18 000 conflits sociaux. Une progression, par rapport à l'année précédente, de 12% de plus de travailleurs impliqués. Une plus grande efficacité, aussi, dans la manière de mener les conflits: 15% de moins de jours perdus. Toujours selon la compilation du B.I.T., 82% des jours de travail ainsi perdus l'ont été dans sept pays: l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Inde, la Corée du Sud, l'Espagne, les Etats-Unis et... le Canada.

États-Unis

L'heure pas juste

En 1948, la semaine moyenne d'un travailleur américain était de 42,7 heures; trente ans plus tard, la semaine de travail moyenne est de 42,8 heures. En plus, là-bas, il faut souvent accumuler trois années d'ancienneté pour obtenir deux semaines de vacances. Ces données du Bureau of Labor Statistics (BLS) nous montrent l'écart énorme qui existe aux USA avec les pays européens: depuis 1950, les heures de travail y ont diminué de 14 à 30% (selon les pays) et le mois de vacances payé dès la première année est chose acquise depuis belle lurette.



France

Du neuf pour les dix

Le 17 février dernier, un tribunal français a jugé que la Régie Renault devait réintégrer dix des vingt et un militants de la CGT congédiés il y a deux ans et demi à la suite d'une manifestation. Ces travailleurs avaient alors été accusés d'avoir malmené et séquestré des cadres et saccagé des bureaux. Depuis lors, la CGT, sous le thème «défense des libertés», avait poursuivi une vaste campagne d'appui. La Régie Renault n'a pas du tout apprécié le jugement du tribunal et ses porte-parole ont déclaré que la firme «utilisera tous les recours contre cette décision». Une Cour d'appel doit rendre un jugement le 20 mars sur toute la question. Sur la photo: Yves Perrin, un des dix accusés, à sa sortie du Tribunal.

Europe

Des droits dans le libre-échange

La pression est grande en Europe pour que les droits fondamentaux soient préservés en dépit de la libéralisation des échanges. En témoignent d'importantes prises de position du Comité économique et social réuni à Bruxelles, en février dernier. Il n'y aura pas de «code du travail» pour l'Europe, mais en revanche, des droits sociaux fondamentaux seront identifiés. On s'efforcera en plus d'adopter des règles communes touchant notamment les licenciements et les droits à l'information des travailleurs touchés par des restructurations ou des fusions d'entreprises.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

L'affaire Chapleau Une bavure journalistique

«*Bénéficiant de la "défense Chapleau", Simard est acquitté de trois accusations, le juge a refusé d'admettre en preuve l'interrogatoire des deux policiers de la SQ.*»

Cet titre, lu dans *La Presse* du 8 février, m'a fait sursauter.

L'article débutait ainsi: «*Ce que certaines personnes appellent maintenant la "défense Chapleau" a joué en faveur du jeune ...*» Plus loin, il y était rappelé que l'accusé était passé aux aveux «*après avoir subi des sévices corporels.*»

Quelques jours plus tôt, l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Alain Dubuc, affirmait en éditorial que ce qui avait amené le juge Réjean Paul à acquitter Alain Chapleau, accusé d'avoir mis le feu à l'entrepôt de Saint-Basile, était «*une combinaison délicate d'éléments sujets à interprétation, comme la nature de l'accusation, la gravité du manquement à la Charte, la nature de l'infraction. Tout, concluait-il, est question de degré et de dosage.*»

Et sur cette lancée, il soulignait: «*La démarche repose en outre sur le fait de savoir si la façon dont la preuve a été recueillie peut contribuer à déconsidérer l'administration de la Justice. Or, l'acquittement de M. Chapleau peut renforcer les préjugés d'un grand nombre de citoyens face à l'appareil judiciaire.*»

Jusqu'au syndicat des policiers impliqués dans le pénible interrogatoire, heureusement cueilli sur vidéo, qui devait y aller de ses commentaires. Tout en affirmant qu'ils avaient fait un excellent travail, le président de l'Association des policiers provinciaux, M. Jocelyn Turcotte, se disait déçu des résultats.

Et il déclarait: «*On est rendu trop loin dans les droits des individus. Où sont les droits des individus par rapport aux droits collectifs?*»

Comme le rapportait *La Presse* du 1er février, et tous les autres journaux, ce n'est pas seulement parce qu'on lui a refusé le droit à son avocat—droit reconnu par la Charte—que le juge a demandé l'acquittement de Chapleau, mais d'abord parce que sa confession avait été extirpée après «*promesses et menaces plus ou moins voilées.*»

Cette obligation qu'a le

juge de refuser que la Couronne mette en preuve une confession, s'il lui apparaît qu'elle est ni libre, ni volontaire, parce qu'elle a été précédée ou accompagnée de promesses ou de menaces, n'a rien à voir avec la Charte ou la bonne considération dont doit jouir l'appareil judiciaire.

Elle vient du Common Law, est appuyée par la jurisprudence et a force de loi. Le juge, maître du droit dans un procès devant jury, procède d'ailleurs à l'examen de ces caractères essentiels de la confession en l'absence du jury. Si la preuve faite devant lui l'amène à croire qu'on a fait des promesses ou qu'on a menacé l'accusé, il ne doit pas accepter que le jury prenne connaissance de la confession.

Dans un système de droit basé sur la présomption d'innocence, ces dispositions ont pour but d'éviter l'inquisition, le recours aux pressions pour forcer les aveux. Elles sont une victoire de la démocratie sur l'arbitraire, sur la force brutale. Une victoire de l'ensemble des citoyens, de la collectivité, en somme, pour la protection des individus.

N'en déplaise au président politicologue des

policiers provinciaux, les droits individuels ne s'opposent pas toujours aux droits collectifs.

Il n'est d'ailleurs pas dit que des confessions arrachées par la force n'ont jamais été déposées en preuve devant nos tribunaux et ne le sont pas encore. Il n'est pas facile pour la défense de faire ressortir qu'il y a eu menaces ou promesses. Cette fois-ci, fort heureusement, il y avait un vidéo.

Il devrait d'ailleurs toujours en avoir un, lorsqu'on veut déposer une confession en preuve. La confession, de toute manière, n'est pas la seule preuve que devrait amener une enquête de police bien faite.

La Presse, en parlant de la "défense Chapleau" et en publiant le genre d'inepties à la Dubuc, sombre dans la démagogie et dessert les intérêts de la Justice.

Elle fait preuve pour le moins d'une ignorance de notre droit criminel indigne du journalisme d'excellence qu'elle doit rechercher.

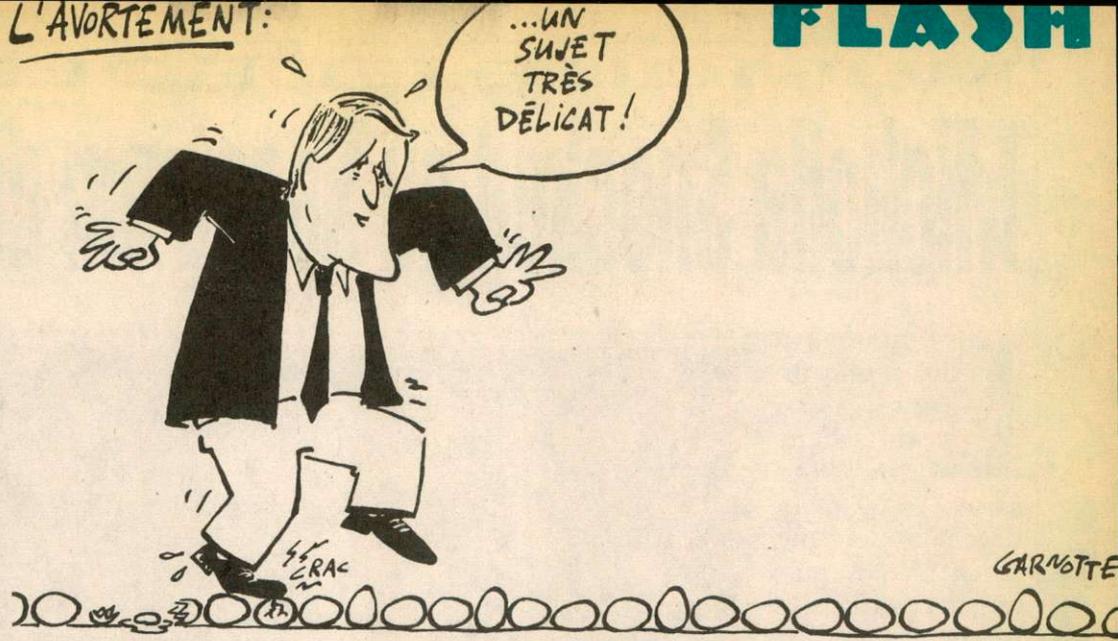
L'impression qu'elle laisse, en définitive, est la suivante: quand on a un bon bouc émissaire, on devrait le sacrifier. Comme dans l'affaire Coffin, de sinistre mémoire.



Jacques Rouillard

HISTOIRE
DU
SYNDICALISME
QUÉBÉCOIS

L'AVORTEMENT:



Histoire du syndicalisme Québécois, Jacques Rouillard, Boréal, 535 pages.

Les nationalismes démêlés

Jacques Rouillard avait singulièrement éclairé les origines de la CSN avant même d'en écrire l'histoire en publiant, en 1974, la première recherche exhaustive sur les syndicats nationaux au Québec. Jusque-là, en effet, on avait coutume d'expliquer la naissance des anciens syndicats catholiques par l'immense poids de l'Église sur tous les aspects de la vie québécoise au début du siècle, et sa hantise des idées socialistes portées par le mouvement syndical laïque. On sait depuis lors que ces syndicats s'alimentaient à un deuxième courant qui allait finir par ensabler la source religieuse, celui du nationalisme canadien.

Comment ce nationalisme s'est-il progressivement mué en nationalisme québécois? Sous quelles poussées a-t-il connu ses différentes expressions politiques? Le dernier livre de Rouillard est très éclairant de ce point de vue, bien que ce ne fût probablement

pas son intention de répondre à des questions semblables en publiant *l'Histoire du syndicalisme québécois*. Les pages relatant la tumultueuse émancipation de la FTQ par rapport au CTC canadien, par exemple, sont tout à fait nécessaires à la compréhension du Québec contemporain. On croirait quasiment réentendre les débats entourant l'autonomie provinciale sous Duplessis, le statut particulier sous Lesage, la souveraineté-association sous Lévesque et la société distincte sous Bourassa.

Pendant que s'élabore le concept des deux nations, au cours des années 60, avec comme possible aboutissement les États associés ou l'indépendance, la FTQ jouait les enfants terribles aux congrès du CTC, qui n'arrivait pas à comprendre qu'elle ne constituait pas une fédération provinciale comme les autres. Pour obtenir le «statut spécial» que le CTC lui a finalement consenti en 1973, elle invoquait la nécessité de reconnaître la dualité culturelle entre le Québec et le Canada anglais, sans quoi elle ne pourrait concurrencer efficacement la CSN. Et ce faisant, elle a favorisé un renforcement significatif

du courant autonomiste à l'intérieur du CTC, qui depuis le début du siècle, était dominé par les syndicats dits internationaux, c'est-à-dire américains.

Selon Rouillard, c'est autour du Québec que s'est cristallisé le problème de l'autonomie du mouvement syndical canadien par rapport à nos voisins. De même que la présence de la CSN a forcé la FTQ à se définir comme centrale québécoise et non plus simplement comme une branche provinciale du CTC, de même ce dernier a été amené à affirmer son caractère canadien sous la poussée de la FTQ. Cela dit sans minimiser le courant autonomiste qui a toujours été présent au Canada anglais, mais qui a paru moins visible qu'ici parce que les regroupements dans lesquels il s'est incarné n'ont pas eu la vie longue en général. A l'heure du libre-échange, il est bon de se rappeler son existence, et de savoir qu'il a régulièrement gagné du terrain, même s'il s'est affirmé par des voies très différentes des nôtres.

Les exemples foisonnent des frictions entre les syndicats américains, canadiens et québécois. Ainsi, en 1921, la centrale canadienne expulsait la Fraternité des chemi-

nots, autonomiste, parce que sa juridiction venait en conflit avec son pendant américain. A son tour, la Fraternité, qui s'était affiliée au nouveau Congrès canadien du travail, connut une importante scission au Québec en 1946, notamment à cause de la question du français et de l'obligation d'affilier les syndicats aux unions «internationales». Et en 1958, lorsque la CTCC est venue bien près de s'affilier au CTC canadien avec un statut particulier correspondant à son caractère national, l'obstacle insurmontable se révéla être l'incapacité de la centrale canadienne de négocier directement l'affiliation avec nous, sans obtenir l'autorisation des unions «internationales» ayant des juridictions concurrentes.

C'est à travers d'incessantes tensions comme celles-là que les différences de sociétés dont on parle aujourd'hui se sont précisées, et que les fondements des nationalismes canadien et québécois se sont démêlés, en se renforçant mutuellement. Quel précieux enseignement de l'histoire, au moment précis où la pression nivelante du libre-échange commence à se faire sentir!

Guy Ferland

Michelle Shocked au Spectrum de Montréal!

Les amateurs de musique engagée devraient être bien servis, le 30 mars prochain, alors que la chanteuse, guitariste et violoniste **Michelle Shocked** montera sur les planches du Spectrum, à Montréal.

Agée de 26 ans, aux allures vaguement punk, **Michelle Shocked** traite de thèmes modernes, comme l'autonomie des femmes, le racisme, les sans-abri, les squatters, etc, sur des airs de country et de folk.

Sur son dernier enregistrement, «*Short, Sharp & Shocked*», des pièces comme «*Anchorage (Alaska)*», «*Graffiti Limbo*» et «*The L & N Don't Stop Here Anymore*» illustrent bien ses préoccupations sociales.

Selon **Stephen Holden** du *New-York Times*, **Michelle Shocked** se décrit elle-même comme une «*populiste dans le sens le plus large de l'expression*», c'est-à-dire comme quelqu'un qui dépeint d'une façon la plus réaliste possible la vie des gens du peuple.

Transformation sociale

Pour l'artiste - j'ai lu cela dans la revue «*Spin*», je crois - la musique est donc un médium de conscientisation, de transformation sociale. D'ailleurs, si je me souviens bien de l'article, pour faire évoluer la société et tendre vers une société plus



juste, moins raciste, moins sexiste, **Michelle Shocked** préférerait des larges regroupements comme la «*Rainbow Coalition*», aux Etats-Unis, ou les «*Verts*», en Europe, aux partis politiques traditionnels. La «*Rainbow Coalition*» regroupe un nombre important de blancs, de noirs, d'hispaniques et d'orientaux qui profitent notamment des campagnes électorales pour forcer les candidats à se prononcer et à légiférer en faveur des droits des minorités, pour des mesures environnementalistes, pour l'amélioration des normes de santé-sécurité au travail, pour des programmes sociaux adéquats, etc...

Une vie mouvementée

C'est à l'âge de 16 ans, en 1979, que **Michelle Shocked** a quitté son bled d'East Texas, sa mère et une éducation qui reposait sur la religion fondamentaliste (Mormon). Elle est allée à Austin, Texas, y rejoindre son père, un type plutôt hippie et athée qui l'a encouragée à gratter la guitare.

Ensuite, c'est le début d'une vie d'errance. Elle s'est inscrite à l'Université du Texas. Elle a résidé dans une coopérative d'habitation.

Puis, **Michelle Shocked** s'est enfuie à San Francisco, où elle s'est liée avec des groupes locaux de musique «*hardcore*». Elle a aussi

milité dans des groupes contre l'utilisation de l'énergie nucléaire et des mouvements de sans-abri et de squatters.

1983: retour au Texas, où sa mère la fait interner dans un hôpital psychiatrique de Dallas... jusqu'à ce que l'assurance ne soit plus capable de payer les frais d'hospitalisation.

Quelque temps après sa sortie de l'institution, **Michelle Shocked**

a levé les voiles jusqu'à New-York et Amsterdam, en Hollande, où elle est accueillie par des squatters.

1986: retour au festival de musique folk de Kerrville, au Texas, où on la découvre. Cela a donné lieu à l'enregistrement, sur un baladeur Sony, de chansons qu'on réunira sur «*The Texas Campfire Tapes*».

1988: elle fait la première partie de la tournée américaine d'un autre chanteur et guitariste engagé, l'Irlandais **Billy Bragg**.

Une exilée

Aujourd'hui, **Michelle Shocked** réside sur une péniche, à North London, en Angleterre. Elle a confié qu'avec la montée des politiques de droite aux Etats-Unis, elle a choisi de devenir une exilée.

Le duo montréalais **Rhythm Activism** (voix, guitare et violon) présentera **Eddy: le gars là-bas**, les 29, 30 et 31 mars prochains, au Centre Calixa-Lavallée, à Montréal. Le tandem indique que «*cette revue musicale est une célébration du désir qui perpétue l'espoir*». C'est un événement musical et politique à découvrir.

Michel Crête

Dans le cirage

En quatre vers bien tournés, Jacques Prévert avait décrit avec éloquence le syndrome de celui qui se prend pour plus important qu'il ne l'est en réalité. Intitulé *Le grand homme*, le poème se lit ainsi:

*Chez un tailleur de pierre
Où je l'ai rencontré
Il faisait prendre ses mesures
Pour la postérité.*

On apprenait dimanche dernier que, profitant d'un passage à Londres, Brian Mulroney était passé au musée de cire de Madame Tussaud, discrètement, afin d'y faire prendre ses mesures. Figé, le teint cirieux comme il se doit, il fera désormais partie de cette galerie artificielle.

On se dit qu'étant donné ce qu'il est, le p'tit gars de Baie Comeau a bien fait d'accepter l'invitation. Il n'est pas exagéré de penser, en effet, qu'il ne se trouvera sans doute pas d'artiste pour vouloir immortaliser sa personne dans le marbre. Aussi bien, dans ce cas, y aller avec la cire!

Peut-être même a-t-il pensé qu'à l'instar de Wilfrid Laurier, il pourrait lui aussi se faire appeler *Sir Brian Mulroney*...

Au moment où le grand homme faisait prendre ses mesures à l'anglaise à Londres, 75000 Québécoises et Québécois descendaient dans la rue pour réclamer le rétablissement de la loi 101 et le retrait de la loi 178.

Le message était on ne peut plus clair. Mais combien de fois avons-nous malheureusement dû constater à quel point le premier ministre Bourassa avait de la difficulté à comprendre le français?

Le feu ministre Rivard, un temps délégué à la Langue, avait déclaré ne rien comprendre aux chiffres alors qu'on l'interrogeait sur la participation de 25000 personnes en avril 88, en appui à la langue française. Ce n'était pas la trouvaille du siècle et le ministre est aujourd'hui en stage de réadaptation.

Se trouvera-t-il quelqu'un de charitable pour vérifier à Québec l'état des oreilles ministérielles? Si, comme on peut le



craindre, elles sont toujours bouchées par des dépôts de vieille cire qui les empêche d'entendre le message crié et chanté dans la rue, quelqu'un pourrait-il en parler à Madame Tussaud? Au nombre où ils sont, et à l'épaisseur de la croûte, le cérumen ainsi recueilli pourrait servir à la fabrication de la statue de l'ineffable Mulroney.

On ferait ainsi d'une pierre deux coups: le gouvernement cesserait de faire la sourde oreille et l'exemple serait donné pour le recyclage des déchets toxiques...

Michel Rioux

Voyageur: coupable!

«...le Conseil déclare que Voyageur a fait défaut de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective, contrairement à l'alinéa 50a) du Code ».

C'est ainsi que dans sa décision rendue le 10 mars dernier, le Conseil canadien des relations de travail a reconnu Voyageur coupable d'avoir négocié de mauvaise foi avec le Syndicat des employé-e-s de bureau (CSN). Le CCRT ordonne donc à la compagnie de reprendre les négociations de bonne foi et de retirer ses demandes actuelles concernant les changements technologiques.

Le Conseil exige que la compagnie présente au syndicat, dans les dix jours, une nouvelle proposition qui soit conforme aux dispositions du Code fédéral à ce chapitre. Le CCRT exige aussi que Voyageur donne plusieurs informations sur les changements technologiques: la nature des changements envisagés, la date de ces changements, le nombre maximum d'employés susceptibles d'être touchés par ces modifications, leur catégorie, l'effet des changements sur les conditions d'emploi ou la sécurité d'emploi, etc...

Volte-face

Mais au moment

même où le Conseil rendait cette décision, la compagnie donnait une nouvelle preuve de sa mauvaise foi en allant à l'encontre de ses engagements antérieurs. C'est ainsi que le vice-président aux ressources humaines R.J. Holmes a demandé aux représentants syndicaux de déposer «...une contre-proposition globale par écrit sur tous les items en suspens pour chacune des quatre unités afin que nous puissions déterminer si des séances de médiation additionnelles pourraient nous aider à trouver un règlement ». Cette demande équivaut à une volte-face, a déclaré le syndicat. L'emplo-

yeur avait en effet donné son accord, le 7 mars dernier, à l'intervention d'un médiateur spécial, et ce, sans aucune condition préalable.

Manifs

Rappelons que le 3 mars dernier (un vendredi soir), près d'un millier de membres de la CSN ont simultanément manifesté leur appui aux grévistes devant cinq terminus Voyageur à travers la province, perturbant ainsi les activités de la compagnie de façon considérable. À Montréal, (nos photos) l'escouade anti-émeute s'en est même mêlée, de sa subtile manière habituelle...

